

À la séance ordinaire du conseil municipal de Gallichan, tenue le **ONZE JANVIER DEUX MILLE VINGT DEUX** à 19h00, via ZOOM et à laquelle assistaient le maire M. Serge Marquis, les conseillères et le conseiller suivants :

1- **Étaient présents** :

Mme Karine Gauthier	Mme Sonia Rivard
Mme Nancy Shink	Mme Francine Lehouiller
Mme Valérie Bruneau	M. Daniel Bélanger

Formant quorum sous la présidence de monsieur Serge Marquis, maire, madame Johanne Shink, Dir. Gén./Sec.trés. est aussi présente ainsi que madame Mona Cyr, secrétaire-trésorière adjointe.

2- **LECTURE + ACCEPTATION DE L'AVIS CONVOCATION**

1. Présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux du 7 et 14 décembre 2021
4. Affaires en découlant
5. Parole aux citoyens
6. Correspondances
7. Dépenses
8. Résolutions diverses
9. Rapport des comités
10. Avis de motion
11. Prochaine séance du conseil
12. Affaires nouvelles
13. Période de questions
14. Levée de la séance.

R22-01-001 L'ordre du jour et l'avis de convocation sont acceptés sur une proposition de madame Sonia Rivard, appuyé par monsieur Daniel Bélanger et résolu unanimement par les conseillers (ères).

Adopté.

3- **PROCÈS-VERBAUX**

07 décembre 2021

R22-01-002 Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du **sept décembre deux mille vingt et un**, soit accepté tel que lu et rédigé en considérant les modifications.

Adopté.

14 décembre 2021

R22-01-003 Il est proposé par madame Valérie Bruneau, appuyé par monsieur Daniel Bélanger et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du **quatorze décembre deux mille vingt et un**, soit accepté tel que lu et rédigé.

Adopté.

Le 11 janvier 2022

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Un suivi des différents points est fait.

5- **PAROLE AUX CITOYENS**

Aucun citoyen.

CORRESPONDANCES

Le bordereau de correspondance est déposé au Livre des minutes et fait partie intégrante de la présente rubrique.

COMPTES À PAYER

Fournisseurs	Description	Montant
Lanoix & Larouche	Entretien de la fournaise	1 721.41
Station du coin Enr.	Essence	259.12
Éditions juridiques FD	MAJ – Code municipal	77.70
Marc-Olivier Proulx	Entretien de la patinoire	360.00
Les Entreprises J.L.R. Inc.	Cueillette – Décembre 2021	2 610.55
Quincaillerie Palmarolle Inc.	Fournitures d'entretien	91.75
Hamster / Buro Concept	Fournitures de bureau	58.33
MRC d'Abitibi-Ouest	Contrats – Fonds de l'information	180.00
Microsoft Canada Inc.	Renouvellement de la licence	125.32
Xérox Canada Inc.	Contrat de service	1 452.25
Soc. Can. Des Postes	Média poste – Le Gallichan	41.78
Régie Intermunicipale	Téléavertisseurs 2021 – Pompiers	298.19
Techni-Lab	Tests d'eau	202.36
Jean-Guy Roy Ent. Inc.	Sablage des routes : 2 630.63	41 099.62
	Sablage – Décembre : 1 913.18	
	Déneigement – 1 ^{er} vers. : 9 138.95	
	Déneigement – 2 ^e vers. : 27 416.86	
Les entreprises combinées	Facturation – Janvier 2022	166.71
Visa Desjardins	Frais de poste	11.21
Ministre des finances	DAS – Décembre 2021	2 181.60
Rec. Gén. du Canada	DAS – Décembre 2021	747.89
Fiducie Desjardins	REER – Décembre 2021	286.96
	TOTAL	51 972.77\$

SALAIRES

Johanne Shink	5 673.90	Serge Marquis	560.60
Mona Cyr	1 498.64	Valérie Bruneau	185.60
Nancy Shink	185.60	Karine Gauthier	185.60
Daniel Bélanger	185.60	Chantal Gaumond	279.29
Sonia Rivard	185.60	Francine Lehouiller	185.60
		TOTAL	9 126.03 \$

COMPTES PAYÉS

#Chèque	Fournisseurs	Description	Montant
C2100233	Pneus GBM	Maintenance-camion mun.	1 481.94
C2100234	Les Éditions juridiques FD	M à j. code municipal	68.99
C2100235	Quincaillerie Palmarolle	Fourn. d'entretien	502.60
C2100236	Wilson et Lafleur Inc.	MAJ – Code civil	97.65
C2100237	Jean-Guy Pigeon	Fourn. D'entretien	39.55
C2100238	9435-3976 QC INC.	Travaux de chemins	23 246.39
C2100239	Station du Coin Enr.	Essence	87.25
C2100240	Techni-Lab	Serv.techn. – tests d'eau	202.36
C2100241	Norfil Inc.	Produits d'entretien	34.65
C2100242	Jean-Guy Roy Ent.	Nivelage 7/7	8 173.11
C2100243	Les Entreprises Combinées	Fact. Mens. – frais tél.	166.71
C2100244	Trav. mécanisés M. Moreau	Travaux de chemins	2 198.89

Le 11 janvier 2022

C2100245	CIA Informatique	Soutien technique	63.24
C2100246	Raymond Bérubé	Raccordement – Aqueduc	945.09
C2100247	CAUAT	Commun. + frais annuels	526.74
C2100248	Aspirateurs Pompes	Fournitures entretien	431.16
C2100249	Nicol Auto	Entretien du camion	153.53
C2100250	Pyromont	Inspection d'équipements	620.30
C2100251	Les Entreprises J.L.R.	Cueillette – déc. 2021	2 610.53
C2100252	Lanoix et Larouche inc.	Entretien de la fournaise	1 721.41
C2100253	SMC Mécanique	Fournitures d'entretien	28.73
C2100254	Ville de Macamic	Serv.techn. (maintenance)	9 887.58
C2100255	Johanne Shink (pte caisse)	Frais de poste	12.70
C2100256	AFAT	Cotisation annuelle	50.00
C2100257	Remorquage 2000	Frais de transport	143.72
C2100258	FQM	Cotisation annuelle	1 165.57
		TOTAL	54 660.39\$

COMPTES PAYÉS – ACCÈS D

#Chèque	Fournisseurs	Description	Montant
M2100236	Transport et Services DP	Déneigement des cours	6 898.50
M2100237	Johanne Shink	Séances – Décembre	60.00
M2100238	Serge Marquis	Séances – Décembre	60.00
M2100239	Sonia Rivard	Séances – Décembre	60.00
M2100240	Bruneau, Valérie	Séances – Décembre	60.00
M2100241	Francine Lehouiller	Séances – Décembre	60.00
M2100242	Nancy Shink	Séances – Décembre	60.00
M2100243	Daniel Bélanger	Séances – Décembre	30.00
M2100244	Karine Gauthier	Séances – Décembre	60.00
		TOTAL	7 348.50\$

COMPTES PAYÉS – PAIEMENTS EN LIGNE

#Chèque	Fournisseurs	Description	Montant
L2100017	Soc. Can. Des postes	Média poste	83.56
L2100018	Visa Desjardins	Travaux de chemins	2 192.63
		TOTAL	2 276.19\$

6- DÉPENSES

R22-01-004 Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, les dépenses ci-dessus mentionnées sont autorisées et que la Dir. Gén. / Sec.-très. a fourni et signé un certificat qui indique que la municipalité dispose des crédits nécessaires.

Et j'ai signé à Gallichan

7- RÉOLUTIONS DIVERSES

MAMH

R22-01-005 Il est proposé par monsieur Daniel Bélanger, appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères) ;

QUE, les déclarations des intérêts pécuniaires soient déposées au conseil par les élus tel qu'exigé selon l'article 357 de la loi sur les élections et les référendums ;

Adopté.

Le 11 janvier 2022

R22-01-006

ÉNERGÈRE – Éclairage au DEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et Énergère ont signé, en date du 10 mars 2020, un contrat (ci-après le «Contrat») concernant la réalisation de travaux d'éclairage de rues écoénergétique ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ainsi que les biens et services compris dans le Contrat sont plus amplement décrits à l'étude de faisabilité datée du 19 août 2021 réalisée par Énergère pour le compte de la Municipalité (l'« Étude de faisabilité ») et découlent d'un appel d'offres lancé par la Fédération québécoise des municipalités relatif à la fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique (l'« Appel d'offres »);

CONSIDÉRANT QUE l'Étude de faisabilité comporte une erreur quant à la l'année de référence indiquée à la section « *Profil énergétique et données de référence* » de son article 3.3;

CONSIDÉRANT QUE cette date de référence est nécessaire à l'application de la garantie de performance prévue à l'article 2.3.8 du devis de l'Appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le 13 décembre 2021, Énergère a informé la Municipalité de cette erreur;

CONSIDÉRANT QU' en conséquence une modification doit être apportée au Contrat afin d'y corriger l'année de référence y étant mentionnée à l'article 4;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent modifier le Contrat les liant en raison de cette correction, le tout sous réserve des termes et conditions prévus ci-après.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Valérie Bruneau, appuyé par monsieur Daniel Bélanger et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, le préambule fait partie intégrante du présent addenda comme s'il était ci-après rédigé au long.

QUE, l'article 4 du Contrat intitulé « *Garantie de performance* » est modifié par le présent addenda et se lit dorénavant comme suit :

« Aux fins de la garantie de performance prévue à l'article 2.3.8 du devis de l'Appel d'offres, les parties conviennent que l'année de référence utilisée aux fins du projet est celle s'étalant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. »

Le 11 janvier 2022

QUE, tous les autres termes et conditions du Contrat demeurent pleinement en vigueur et continuent de s'appliquer jusqu'à l'expiration du terme y étant prévu.

Adopté.

R22-01-007 **Aspirateurs pompes La Sarre – Pompe pour la patinoire**
Il est proposé par madame Nancy Shink, appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillers (ères) ;

QUE, le conseil municipal autorise l'achat d'une pompe pour remplacer celle du puits de la patinoire au montant 1 462.50\$, incluant les taxes chez Aspirateurs pompes La Sarre.

Adopté.

R22-01-008 **AFAT – Mai, mois de l'arbre**
Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillers (ères) ;

QUE, le conseil municipal autorise une demande de projet dans le cadre du mois de mai, mois de l'arbre auprès de l'Association forestière (AFAT) pour l'année 2022.

Adopté.

R22-01-009 **Projet de loi 103 – Modifier les articles 73 à 75**
Il est proposé par madame Valérie Bruneau, appuyé par madame Nancy Shink et résolu unanimement par les conseillers (ères) ;

QUE, le conseil municipal demande le retrait des modifications prévues aux articles 73 et 75 tel qu'identifié dans le projet de loi 103 ;

Adopté.

R22-01-010 **Reddition de compte – MTO – Programme d'aide à la voirie locale**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 151 000\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Bélanger, appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, la municipalité de Gallichan informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité

Le 11 janvier 2022

incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Ce point est reporté.

8- AVIS DE MOTION

R22-01-011

Règlement déterminant le taux de taxation 2022

Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par madame Nancy Shink et résolu unanimement par les conseillers (ères) que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement de taxation pour l'année 2022 sera adopté.

9- PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine *séance ordinaire* du conseil municipal aura lieu le 01 février 2022 à 19h00.

Une *séance de travail* aura lieu le 18 janvier 2022 à 19h00.

Une *séance extraordinaire (budget)* aura lieu le 25 janvier 2022 à 19h00.

Une *séance extraordinaire (règlement de taxation 2022)* aura lieu le 25 janvier 2022 à 19h15.

10- AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que l'utilisation ZOOM n'offre que 40 minutes d'utilisation gratuite et qu'il en coûte 20\$ par mois avec un abonnement obligatoire d'une année, pour un montant de 240\$, il est envisagé d'utiliser dorénavant «Team Viewer» qui serait plus convivial et gratuit.

LEVÉE DE LA SÉANCE

R22-01-012

La séance est levée à 19h40 sur une proposition de madame Valérie Bruneau appuyé par madame Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseillers (ères).

Maire

Dir. Gén./Sec.-très.